



CHARTRE COVID-19



Voyage à Porto s'assure auprès de tous ses prestataires de l'application rigoureuse des règles mises en place par le gouvernement portugais dans le cadre du programme « Clean & Safe ». Les règles appliquées sont les suivantes :

1. Application des directives et des recommandations des pouvoirs publics portugais en matière de lutte contre le Covid-19
2. Mise à disposition de matériel d'hygiène et de protection pour les employés ainsi que pour les clients & mise en place de protocoles de sécurité tels que : mise à disposition de produits désinfectants, marquages au sol et signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les clients dans les zones d'attente, renforcement du nettoyage et désinfection des zones de contact, apprentissage et application des gestes barrières aux employés, communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19 mises en place dans son/ses établissement(s)
3. Ces mesures sont définies pour chaque prestataire en fonction de la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent, classé en 9 pôles : agences de voyage et de tourisme, entreprises d'animation touristique, entreprises touristiques, établissements de restauration et de boissons, aires de service de caravanes, terrains de golfe, logement locatif, entreprises de location de voitures, guides-interprètes
4. La mise à jour de ces mesures est assurée par chaque prestataire, sous le contrôle attentif de *Voyage à Porto* ainsi que des pouvoirs publics portugais